

Dans le cadre de la PSO F 08/2021 relative à l'acquisition de petits matériels pour les pisciculteurs, certains soumissionnaires confondent la cage de manipulation et la cage flottante.

Afin de lever toute équivoque, il convient de donner les précisions suivantes :

- Une cage de manipulation est en filet (dont le numéro du fil varie de 6 à 14 millimètres) et est moins profond (avec une chute de 1,5 mètre au maxi).
- La maille du filet varie de 6 à 14 millimètres.

- La dimension de cette cage est plus réduite avec 2 mètres de côté et de forme carrée en générale. Elle sert à la manipulation des poissons (tri des poissons notamment pour le sexage ou la commercialisation). La cage de manipulation est utilisée dans les étangs.

Alors que la cage flottante est plus grande et profonde (avec une chute d'au moins 2,5 mètres) et est constituée de filet (dont le numéro du fil est de 32 millimètres au minimum), de fer et de flotteurs. La maille est fonction du stade d'élevage des poissons. Elle est utilisée pour l'élevage des poissons. La cage flottante est utilisée dans les eaux profondes (barrages, fleuves, lagunes...).

Pour le présent marché, il s'agit de proposer vos offres pour la cage de manipulation, dont les spécifications sont données dans le dossier de consultation.